

Villiers

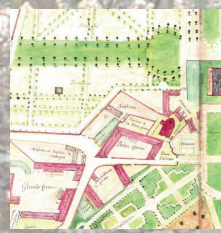
VILLAGE

Avril 2021

16



p. 4
Actualités
Animation
jeunes



p. 8
Culture
Histoire
populaire
de Villiers



p. 14
Municipalité
Dossier : Forêt de
la Tête Ronde

NUMÉROS UTILES

Pompiers

..... composez le 18

SAMU 91

..... composez le 15

Police, Gendarmerie

..... composez le 17

Maison médicale de garde :

..... 01 69 13 91 91

Pour connaître les pharmacies de garde, contactez la gendarmerie d'Orsay au :

..... 01 60 19 32 32

Sécurité Sociale

CPAM 91040 EVRY CEDEX

Information de 8h à 18h, du lundi au vendredi au 0820 904 125

Médecin généraliste, Dr PUS

..... 01 53 66 64 27

Médecin généraliste, Dr SEAUX

..... 07 49 49 08 46

Ostéopathe : Florent WEBER

..... 06 85 61 03 55

Dentiste

Docteur Fanny BOURDONNAIS

..... 01 69 41 27 53

3, route de Saint-Aubin

91190 Villiers-le-Bâcle

Kinésithérapeutes

Cabinet

..... 01 69 41 89 17

2, allée de l'Ecole

91190 Villiers-le-Bâcle

Ambulance

Gif Ambulance

..... 01 64 91 61 40

Hôpital

Hôpital d'Orsay

..... 01 69 29 75 75

4, place du Général Leclerc

91400 Orsay

Centre anti-poison

..... 01 40 05 48 48

Infirmière libérale

Mme GUIGNARD Magalie

..... 07 66 06 69 67

AGENDA

SAMEDI 8 MAI

Commémoration, à 11h

DIMANCHE 30 MAI

Brocante et marché de producteurs

à partir de 10h, parking de la MPT et ferme du Bel Air

5 & 6 JUIN

Opération « Printemps propre à Villiers »

(Dans le cadre «Essonne Verte, Essonne Propre 2021»)

Informations à venir

Covid19 / Les événements peuvent être annulés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Renseignez vous en mairie avant de vous déplacer.

ÉLECTIONS

Les 13 et 20 juin prochains, vous pourrez voter pour les conseillers régionaux et départementaux. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 7 mai 2021, inclus. Il vous suffit de vous rendre en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les dates de ces élections pourront être décalées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :

Zineb Kamri née le 13 novembre 2020

Loïs Martin née le 2 mars 2021

Nos condoléances aux proches de :

Maria Lescouët veuve Martin décédée le 17 novembre 2020

Françoise Auguste veuve Larue décédée le 5 décembre 2020

Nicole Groseille décédée le 12 mars 2021

Actualités

Les jeunes «bricolos»
Carte scolaire
«Printemps propre»
Nouveautés au CM
Services techniques
Transports

4

Environnement

Tri des déchets

7

Culture

Histoire populaire de
Villiers
Villiers dans les archives

8

Municipalité

Urbanisme
Dossier : forêt de la Tête
Ronde
Les échos du conseil
Liste «Renaître»

12

Jeunesse

Pré-inscription crèche

18

Associations

Soutenons les associa-
tions
ASVLB Plongée
ASVLB Gym

19

Villiers Village

Magazine d'informations municipales
de Villiers-le-Bâcle n°16

Directeur de publication : Guillaume Valois

Rédactrice en chef : Véronique Jamagne

Maquette originale : Morgane Lardant

Rédaction et photos : Le Groupe commu-
nication et les Associations du Village

Impression : Imprimerie Grenier, 650 ex.

Prochaine parution : 2^{ème} trimestre 2021

tel. : 01 69 33 15 15



Un an déjà, depuis le début du premier confinement, un an que nous nous adaptons dans tous les aspects de nos vies, à ce virus qui a déjà ôté la vie à plus de 90.000 français. Nous avons désormais de nouvelles habitudes de travail, de nouvelles façons de vivre nos relations sociales, de pratiquer nos loisirs. La campagne de vaccination est maintenant lancée, ce sera la clé du retour à une vie normale et l'on peut voir la sortie de crise se dessiner, même s'il faut se garder de relâcher les efforts.

Il nous faut pourtant nous tourner vers l'avenir – l'adoption du budget annuel de la commune est le moment clé où les projets se dessinent pour l'année qui vient, les enjeux sont discutés. Les principaux axes ont été présentés en conseil municipal :

- le cadre de vie, avec le renforcement des commerces et des services de proximité, mais aussi la sécurité et la qualité de vie, le soutien à l'école dans le cadre du Covid, l'action auprès de l'aérodrome de Toussus contre les nuisances, et les actions vis-à-vis de la SGP pour s'assurer que la question agricole soit considérée dans le plan d'implantation du métro,
- le soutien aux associations (qui en ont particulièrement besoin en ce moment), l'action en faveur de la culture et du patrimoine, la préparation des évènements sur Villiers (dès que nous pourrons les organiser en cohérence avec la situation sanitaire), le renfort de la communication municipale,
- l'aménagement de Villiers, en particulier la place du village, l'abond de l'école et de la MPT, le terrain de BMX, etc. ; les transports en commun et les circulations douces et la définition du Plan Climat Air Energie Territorial avec la CPS, les démarches pour rejoindre le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- enfin votre administration municipale, qui va dématérialiser les procédures pour une amélioration de la rapidité du service, et élargir l'offre pour les stagiaires en 2021.

Vous trouverez dans ce numéro beaucoup d'informations sur la vie du village ; on vous parle des associations, de l'activité de la commission Culture et Patrimoine, de la vie du bois de la Tête Ronde, et j'en oublie beaucoup.

Le printemps arrive, souhaitons que nous puissions en profiter ensemble.

Votre maire, **Guillaume Valois**



LES JEUNES «BRICOLOS» !

Durant une semaine, les ados se sont armés d'outils : perceuse, scie, niveau... pour aménager l'espace extérieur de leur structure. Bilan : 4 bacs potagers et une table basse ! Mais ils regorgent encore d'idées... la suite aux prochaines vacances :)



CARTE SCOLAIRE

La carte scolaire du plateau de Saclay évolue et notre commune s'inscrit dans ce changement. Les quelques mois d'échanges avec l'Education Nationale ont porté leurs fruits puisque nous avons appris avec satisfaction, le 28 janvier dernier, que nos collégiens en fin de cycle auront prochainement la possibilité de rejoindre 2 nouveaux établissements.

Le lycée Camille Claudel conserve sa place parmi nos lycées de secteur et viennent s'ajouter le lycée de la Vallée de Chevreuse, jusqu'à présent accessible sur dérogation, et le lycée

international de Palaiseau dans le quartier du Moulon. Ce dernier ouvrira ses portes en septembre 2021 avec 6 classes de seconde la première année, puis les classes de 1ère et terminale les années suivantes.

A terme, l'établissement accueillera 1240 élèves et 192 étudiants de classe préparatoire ainsi qu'un internat pour les post-baccalauréat. Le lycée international proposera une offre linguistique composée de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol, ainsi qu'un enseignement optionnel dont le latin et les sciences de l'ingénieur. Ensuite,

de nouvelles sections verront le jour : international anglophone, binational bachibac (délivrance simultanée du baccalauréat français et du baccalauréat espagnol), européenne et langues orientales. L'attribution des places sera soumise à la qualité des dossiers, en cas de forte demande, et sur sélection pour les classes à dimension internationale.

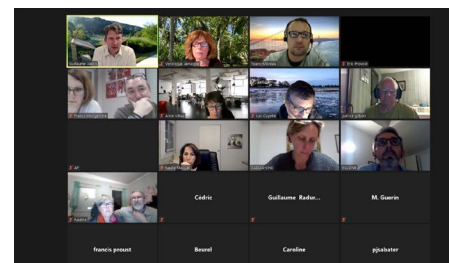
Yoann Moreau
Conseiller municipal délégué
aux affaires scolaires

DEUX « PREMIÈRES » POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Mars est traditionnellement la période de l'année où se prépare le budget de l'année en cours. Et en ce début de mandature, il convient aussi de bâtir les pistes en fonction des orientations que nous souhaitons prendre pour la vie du village. Pour la première fois dans l'histoire de Villiers, le conseil municipal a organisé un débat d'orientation budgétaire deux semaines avant le vote du budget, pour permettre à tous les conseillers municipaux de s'exprimer sur le sujet, et il a sou-

haité y associer les Villebaclais. Puisqu'il n'est pas possible de nous réunir autrement, nous avons expérimenté un échange en visioconférence sous la forme d'une séance de « questions/réponses ». Une autre première à Villiers ! Un dialogue de qualité a ainsi pu se tenir, et nous espérons que les participants ont apprécié cette proximité rendue possible avec les élus. L'expérience sera renouvelée à une date qui n'est pas encore fixée, mais vous pouvez déjà, si vous le

souhaitez, adresser vos questions (non urgentes) par écrit, à déposer en mairie ou par mail, en précisant dans l'objet «séance questions/réponses», sur la boîte : mairie@ville-villierslebacle.fr



OPÉRATION « PRINTEMPS PROPRE À VILLIERS » – EVEP 2021

Notre village s'est porté candidat auprès du Département de l'Essonne pour proposer une opération de nettoyage sur les divers espaces verts de notre commune et promouvoir le rôle des habitants dans la gestion des déchets. Dates à confirmer : 5 juin après-midi et 6 juin matin. L'association VITE s'est engagée à nos côtés pour cette manifestation à laquelle participeront également l'AJ avec les ados, dont l'intérêt pour l'environnement est grandissant, et la médiathèque qui présentera des ouvrages en relation avec l'événement. Nous vous invitons à suivre de près les informations qui ne manqueront pas d'être publiées sur le sujet. Et bien sûr, nous espérons une forte mobilisation de votre part !

Véronique Jamagne

*Conseillère municipale déléguée
à l'environnement et à la communication*

LES SERVICES TECHNIQUES SE RENFORCENT !

Pierre-Jean Sabater a été recruté afin de remplir la fonction de Responsable des Services Techniques. Cette création de poste nous paraissait indispensable pour assurer les missions variées et nécessaires au bon



fonctionnement de l'ensemble de la commune. En collaboration avec vos élus, Monsieur Sabater s'acquitte donc depuis le 4 janvier dernier, en collaboration avec vos élus, de la gestion de l'équipe d'intervention tant sur les espaces publics que sur les équipements et bâtiments communaux. Vous serez amenés à le rencontrer très régulièrement sur la commune. N'hésitez pas à le solliciter, il est votre interlocuteur du quotidien.

Francis Proust

*Conseiller municipal délégué
aux espaces verts et services techniques*





VERS UNE MEILLEURE OFFRE DE MOBILITÉ

Suite aux élections de 2020, la commune de Villiers s'est rapprochée du service mobilité de la CPS pour aborder les besoins d'évolution de l'offre de transport sur notre commune. Les acteurs et les dispositifs sont nombreux et les délais importants, mais plusieurs chantiers sont engagés :

- **Transport pour le lycée de la vallée de Chevreuse** : constatant que de plus en plus de jeunes Villebaclais fréquentent cet établissement et que l'offre actuelle n'est pas adaptée, la CPS a conduit, à la demande de la commune, une étude préliminaire des modifications d'horaires de la ligne 10 permettant une connexion « rapide » avec la ligne 13 aux Quinconces. Les options proposées ont été jugées trop pénalisantes pour les autres usagers de la ligne 10, notamment les collégiens qui auraient été amenés à avancer leur arrivée au collège de 15 minutes. Une étude complémentaire sur les possibilités de renforcement du service sur la ligne 10 est actuellement menée par la CPS en lien avec Île-de-France Mobilités. Nous devrions disposer des conclusions dans les prochaines semaines.

Cette offre n'étant pas réservée au public scolaire, elle permettrait aux

Villebaclais de rejoindre la zone commerciale de Courcelle.

- **Transport pour le nouveau lycée de Palaiseau** : suite à la confirmation que cet établissement a été intégré à la liste des lycées de rattachement de notre commune, la CPS a été interrogée sur l'offre de transport. Elle ne dispose à ce jour d'aucune information sur la cohérence de l'offre des lignes 91-10 et 91-11 avec les horaires de l'établissement, mais ce sujet est en cours d'instruction.

- **Renouvellement du marché des navettes « gratuites »** : gratuites pour l'usager, ces navettes sont financées par les communes bénéficiaires et la CPS. Elles ont vocation à compléter l'offre des lignes commerciales mais ne peuvent entrer en concurrence avec ces dernières. En lien avec les communes, la CPS a conduit en ce début d'année une analyse express de l'état des lieux et des éventuels nouveaux besoins afin de pouvoir renouveler le marché début 2022. La demande de connexion vers le lycée de la vallée de Chevreuse pourrait entrer dans ce cadre, si le renforcement de la ligne 10 s'avérait impossible.

- **Plan vélo** : la CPS contribue au développement des circulations

douces et a engagé la révision de son schéma directeur actant des pistes à réaliser dans les prochaines années. L'occasion pour les communes de faire remonter les projets intercommunaux. Le besoin prioritaire identifié sur notre commune, en lien avec l'association Villiers Initiatives Transition Énergétique (VITE), est la création d'une piste cyclable permettant de rejoindre Gif-sur-Yvette (centre-ville, gare, collège). Deux options sont à l'étude : via la RD95 ou via le chemin du fond Fanet. Nous n'avons à l'heure actuelle pas d'information sur la date à laquelle les éléments techniques et financiers seront disponibles.

- **Et la mobilité partagée** : les conditions sanitaires actuelles ne sont pas très favorables au développement de ces moyens, en forte croissance jusqu'en 2020. Ils constituent pourtant une réelle opportunité qui mérite d'être étudiée plus en détail.

Toutes les informations sur : <http://www.paris-saclay.com/vivre-ici/mobilite/bus-285.html>

Charlotte Cazala-Reyss

*Maire-Adjointe déléguée
aux transports*

Petit mémo sur l'offre de bus à Villiers-le-Bâcle :

ligne	Terminus	Circulation	fréquence	Zone intérêt
262/263	Versailles/St Rémy lès Chevreuse	Lun. au dim.	Variable	RER B et C.
91-10	St Quentin /Orly	Lun. au dim.	Au moins 1/h	Moulon, RER B, aéroport
91-11	Massy/St Quentin	Lun. au sam.	Au moins 1/h	Lycées du plateau
10	Gif sur Yvette/Buc	Lun. au ven.	Variable	Collèges, RER B

MOINS DE DÉCHETS POUR UNE VILLE PLUS PROPRE !

Les habitants du territoire du SIOM jettent, en moyenne, 407 kg de déchets par an (données 2019). Prenons de bonnes résolutions pour l'avenir, en réduisant la quantité de nos déchets mais aussi en limitant les erreurs de tri et en respectant les jours de collecte.

Le planning de tri



Ordures ménagères / bac grenat

2 X par semaine – mardi et vendredi



Emballage et papiers / bac jaune

1 X par semaine - jeudi



Verre

Les conteneurs à verre se situent : - place de la mairie - place Foujita - parking de la ferme du Bel Air - rue du Canal - parking Barrerie



Déchets verts

Ramassage tous les lundis en période de végétation (1 lundi sur 2 en période hivernale – décembre, janvier et février)



Encombrants

Sur rendez-vous uniquement, en porte à porte en contactant le SIOM au 01 73 07 90 80.

Erreurs de tri en 2020

A Villiers : 27,03% de nos emballages papier ont été refusés (contre 22,94% en 2019). Nous observons donc une dégradation.

Pour rappel, les règles à suivre :



les emballages ménagers plastiques, les emballages cartons, les papiers et les emballages métalliques



les objets même s'ils sont en papier ou plastique

Les composteurs collectifs

Des composteurs collectifs ont été installés sur notre village (derrière la résidence de la fontaine des tilleuls et au niveau de la résidence de l'allée de l'école), accessibles à tous. Participez à réduire votre empreinte écologique grâce à la réduction du volume des déchets à transporter et à traiter. Les déchets apportés au

composteur, se transforment en engrais naturel que les foyers peuvent utiliser directement pour leurs plantations. N'hésitez pas à y déposer vos déchets biodégradables, mais attention : tous ne vont pas au compost et quelques règles sont à respecter !

Plus d'infos : vite91190@gmail.com



Déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe à la qualité de notre espace public. Et il n'y a rien de plus désagréable que de voir des déjections canines joncher les trottoirs ou encore plus être amené à marcher dedans. D'ailleurs, rien ne prouve que cela porte chance.

Pour cela, des sacs à déjections sont disponibles gratuitement en mairie ou à la déchetterie municipale.

Givebox

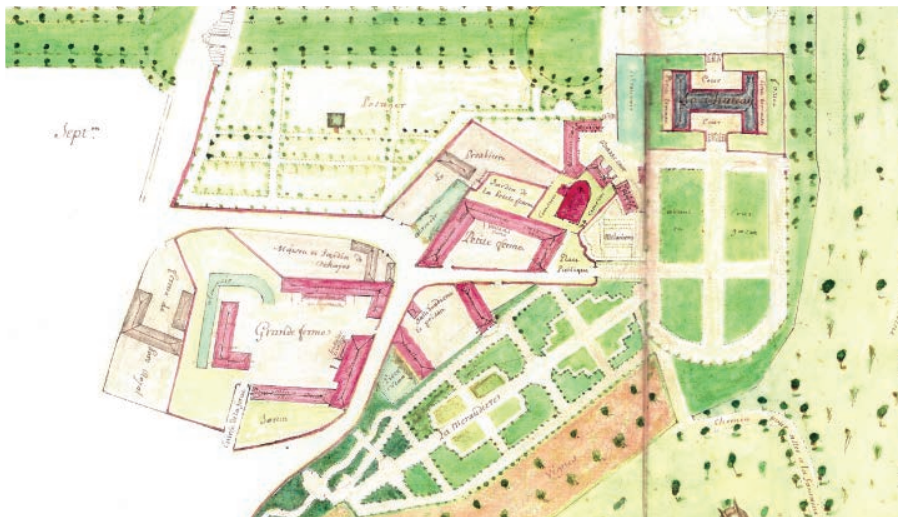
La givebox fraîchement rénovée par l'association VITE vous permet d'y déposer des objets (en bon état) pour leur donner une seconde vie et donc éviter des déchets inutiles. Attention, la givebox n'est pas une déchetterie : très souvent des articles trop usagés y sont déposés.





HISTOIRE POPULAIRE DE VILLIERS-LE-BÂCLE

Une histoire de notre village écrite par ses habitants.



Notre village apparaît depuis près de huit-cents ans dans les archives, mais aucune histoire complète et accessible n'en a été écrite.

A l'initiative de la commission Culture et patrimoine, un petit groupe d'historiens bénévoles, tous habitants ou originaires de Villiers et la plupart novices, s'est réuni une première fois pour mettre en chantier une « Histoire populaire de Villiers ».

Les tâches commencent à être réparties selon les talents et les goûts de chacun :

- Coordination : Laurent Roth
- Conception-fabrication, maquette, iconographie : Pierre et Emilie Juin
- Recherches documentaires : Michel Martin
- Chapitre sur les Seigneurs de Villiers avant la Révolution et l'histoire du château : Yveline Delallée
- Chapitre sur l'histoire des fermes de Villiers, sur Villiers pendant les guerres et histoire du château de la Barrerie : Bruno Vandame
- Chapitre sur l'église, le quartier de la

Petite Barrerie, la ferme des Vassaux : Laurent Roth

On le voit, il y a encore de nombreuses places à prendre !

Beaucoup de chapitres peuvent être envisagés :

- Sur la géologie, la géographie, la toponymie de Villiers.
- Le recensement des métiers à travers l'histoire.
- La Révolution française au village (cahiers de doléances).
- les instituteurs de Villiers.
- Les Moulins de la Mérantaise.
- Les différents quartiers : dont l'histoire récente du Bel-Air.

Nous mettons en commun de nombreux documents pour aider chacun dans sa recherche, et deux d'entre nous ont déjà l'expérience de la recherche en archives et en paléogéographie.

Un site dédié est ouvert pour permettre à tous les habitants de prendre connaissance des archives numérisées par la commission.

Chacun peut y déposer sa contribution et de nouveaux documents ; nous en profitons pour lancer un appel : si vous avez des trésors qui dorment dans vos tiroirs, nous serions très intéressés pour les consulter.

https://histoire-de-villiers-le-bacle.fandom.com/fr/wiki/Wiki_Histoire_de_Villiers_le_Bacle

Nous souhaitons aussi alterner cette recherche dans les archives avec la recherche de la mémoire orale : interroger les anciens et les vieilles familles du village. Comme Gilbert Lannois vient de le faire récemment dans son livre passionnant Villiers-le-Bâcle, Mon Village (propos recueillis par Daniel Phalippou, ouvrage disponible auprès de l'Association du 3ème âge)

Recueillir des photos anciennes et des cartes postales est aussi notre mission.

Nous communiquerons nos travaux sur le site dédié, par des conférences à la Maison pour Tous, et lors des Journées du Patrimoine, en attendant de pouvoir financer un bel ouvrage illustré.

Notre village est un village unique : venez-nous aider à faire chanter son histoire !

Laurent Roth

Commission culture et patrimoine

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre ou si vous souhaitez nous signaler des documents, merci d'écrire à : laurent.roth@gmail.com

VILLIERS DANS LES ARCHIVES

Villiers le Bâcle : petit village dont la première mention écrite remonte à 1224.

En 1270, Amaury de Meudon vend au couvent de Port-Royal une grange et des terres qu'il possédait à « Villarius juxta Castrum-Forte », Villiers, près de Châteaufort.

L'histoire de Villiers ne demande plus qu'à se dérouler au travers des différentes archives sauvegardées dans les archives départementales ou détenues en mains privées.

Quelques grands noms apparaissent :

- **la grande abbesse de Port Royal, Angélique Arnaud**, qui signe en 1604 sur un acte de vente de terres situées dans la censive du couvent. Elle devient abbesse de Port Royal le 16 juillet 1602 à l'âge de 11 ans ! Ce régime de la « commende » est une pratique courante à cette époque.

- **Michel Lucas, secrétaire de Louis XIII**, qui achète la seigneurie de Presles (Villiers) au milieu du XVII^e siècle et fait construire le château que nous connaissons toujours, bien que les douves aient été comblées au début du XIX^e siècle.

Signature de Michel Lucas sur un acte de vente de 1672



On retrouve ses armoiries au-dessus de l'entrée de la chapelle à droite de l'église.

- **Nicolas Jehannot de Bartillat** est en 1681 le légataire de Michel Lucas dont il avait épousé la sœur. En mai 1693, il obtient la haute, moyenne et basse justice sur sa seigneurie. Qui dit justice, dit piliers de justice.



Château Emplacement des piliers de justice de Villiers

- Après la famille Anjorant, **Augustin Stanislas Philippe comte des Monstiers de Méreville**, est propriétaire du château et de terres à Villiers jusqu'en 1857.

- Puis le château passe dans les mains de **la famille Caillat**, et enfin par mariage dans celles de la famille **Biver**. Le comte Eugène Biver (1861-1929) et sa femme Marie-Hélène Caillat (1866-1938) y font valoir à partir de la ferme du Viviers contigüe,

un vaste domaine agricole. Leur fille Marie-Hélène habitera le château jusqu'en 1985.



L'histoire de Villiers s'inscrit, bien sûr dans la « grande histoire » : ravages lors de la guerre de cent ans, regroupement des parcelles dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, administration publique à partir de 1792.

Villiers n'a jamais été très peuplé : 122 habitants en 1726, 222 en 1793. Ce chiffre reste quasi stable jusqu'au recensement de 1982. La population continue à s'accroître pour arriver au dernier chiffre de 1237 en 2017.

L'Histoire populaire de Villiers initiée par la commission « culture et patrimoine » s'emploie à reconstituer cette histoire d'hommes et de femmes oubliés, pauvres ou riches, qui ont façonné notre village.

Je suis heureuse de rejoindre cette entreprise pour tenter de retracer l'histoire des Seigneurs de Villiers, du Moyen-Age jusqu'à la Révolution.

Yveline Delallée

Commission culture et patrimoine

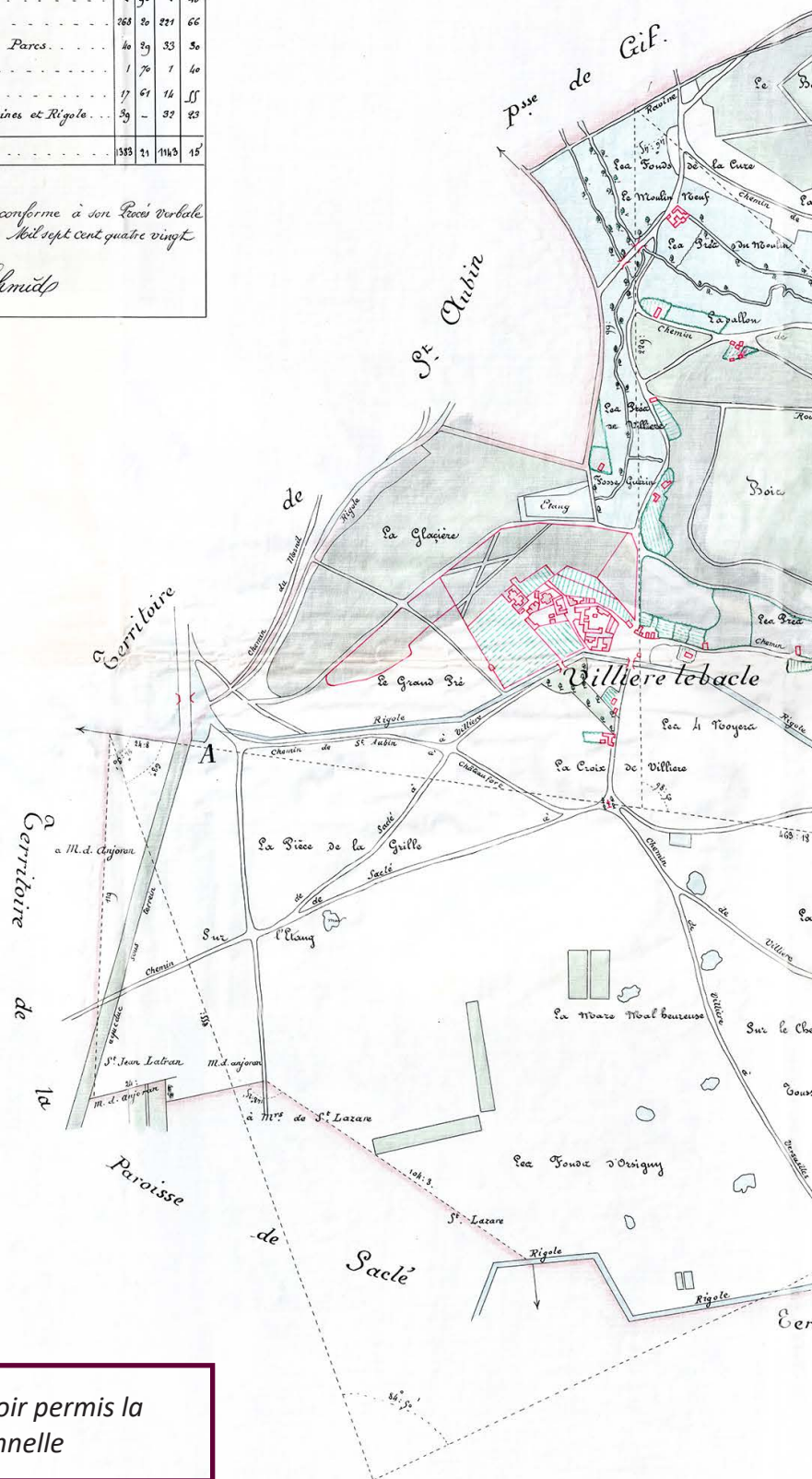


Résultats du Territoire de la Paroisse de Villière Lebacle

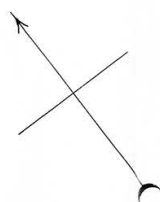
	Mesures				
	Totale	Du roi			
		arp.	per.	arp.	per.
En terres labourables	328	58	783	29	
En prés	89	93	74	32	
En vignes	2	90	2	40	
En bois ou remise	268	20	221	66	
En maisons, bâtiments, Cours, Jardins et Parcs	40	29	33	30	
En Etang	1	70	1	40	
En Friches et Pâturés	17	61	16	55	
En chemins, Carrefour, Rivière, Ruissaux, Ravines et Rigole	29	-	32	23	
Totaux	1383	21	1163	15	

Je certifie le présent Plan conforme à son Procès Verbal
à Neaisons sur Saône ce quatorze mars Mil sept cent quatre vingt
six.

signé : *Schmidt*



Merci à Michel Martin et Pierre Juin d'avoir permis la
publication de cette carte exceptionnelle



Ingénieur Géomètre en Chef du Cadastre de Seine et Oise

Je vous prie, Mairie de Versailles,
pour l'acquisition de la signotie appa-
raissant, de M. Richard, Jugeur d'Aliments
en chef du cabinet de Seine et Oise, Commune
de Versailles
à la mairie, le 23 Decembre 1843
De Mance

de France

[illegible]

Echelle de 100 Perches à 20 pieds pour perche, Mesure Locales

VOS DÉMARCHES D'URBANISME : L'ESSENTIEL À RETENIR

Avec le confinement, de nombreux français ont engagé des travaux sur leur habitation. Les Villebaclais ne font pas exception et c'est l'occasion de rappeler l'essentiel des démarches administratives associées.



Si vous pouvez modifier la décoration intérieure de votre logement à votre guise, la création de surface de plancher, la modification de l'aspect extérieur du bâtiment ou encore le changement de des-

continuation sont soumis à autorisation administrative. Les deux procédures sont la déclaration préalable (DP, cerfa 13404*07) et le permis de construire (PC, cerfa 13406*07). Afin de déterminer celle dont relève

votre projet, n'hésitez pas à solliciter les services de la mairie par mail, téléphone ou à l'accueil durant les plages d'ouverture au public.

Nature des travaux	Procédures
création d'une surface de plancher ou d'emprise ou sol de plus de 40m ²	PC
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol portant la surface totale de la maison à plus de 150 m ² . Dans ce cas, vous devrez de plus faire appel à un architecte	PC
aménagement extérieur d'annexe ou abri avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure ou égale à 20 m ²	PC
construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure ou égale à 100 m ²	PC
renovation des façades, huisseries, volets et toitures	DP
création d'ouvertures	DP
édification de clôture	DP
création d'annexe de moins de 20 m ²	DP

Instruction des dossiers

Vos demandes sont à déposer en mairie car c'est au maire (ou à son adjoint) que revient la charge de vous délivrer l'autorisation ou de vous notifier le refus. Sachez néanmoins qu'en absence d'un service instructeur en mairie, vos demandes seront instruites en lien avec le service d'urbanisme de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS).

L'ensemble de la commune de Villiers-le-Bâcle est situé dans le **site inscrit de la Vallée de Chevreuse**. Cela implique la consultation systématique de l'architecte des Bâtiments de France (ABF). Il en résulte un délai minimal d'instruction de deux mois pour les déclarations préalables, et trois mois pour les permis de construire. De plus, certaines zones du village sont dans **un périmètre de protection** de bâtiments historiques (périmètre du château, de la maison Foujita) et **en site classé** (de la vallée de la Méran-taise). Dans ces zones, la décision finale du maire doit impérativement reprendre la position de l'ABF. Pour

les propriétés situées en site inscrit mais non classé, l'avis de l'ABF est consultatif.

Votre projet est donc soumis à l'ABF d'une part et à la CPS d'autre part. Cette dernière est chargée de vérifier, pour le compte de la commune, la complétude de votre dossier et sa conformité avec les règles d'urbanisme, dont celles définies dans le plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU est consultable en mairie dans son intégralité. Le règlement écrit, reprenant les dispositions applicables à chaque secteur du village, est également disponible sur le site internet de la commune à la rubrique « urbanisme ». N'hésitez pas à le consulter en amont du dépôt de votre dossier.

Dans le mois suivant le dépôt de votre demande, vous recevrez un courrier de la CPS vous indiquant les échéances d'instruction et, le cas échéant, la liste des pièces complémentaires nécessaires. Attention, le délai d'instruction est suspendu en attente de réception de ces pièces.

La décision finale est prise sur la base de la vérification de la conformité réglementaire et de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Pour certains projets, d'autres acteurs peuvent être consultés. Par exemple le SIAHVY, lorsque le projet conduit à l'imperméabilisation du sol.

En cas d'accord, votre autorisation sera accompagnée d'un courrier vous précisant le délai dans lequel vous pouvez réaliser vos travaux et toutes les obligations qui y sont associées, notamment l'affichage et la déclaration de fin de travaux.

Que faire si :

Vous avez engagé des travaux sans autorisation ? vous devez engager des travaux en urgence ? Vous souhaitez engager une réfection à l'identique ?

→ **Contactez la mairie. Nous vous aiderons à identifier la procédure à mettre en œuvre.**

Et la taxe d'aménagement dans tout ça ?

La taxe d'aménagement est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Les abris de jardin ou tout autre annexe que vous seriez susceptible de construire à l'extérieur de votre maison, entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Le montant de la taxe est calculé sur la base du coût réglementaire (870 € par m² en Île-de-France) multiplié par la surface concernée et par le taux voté par la commune (5 % à Villiers-le-Bâcle). Par exemple, pour une surface de 10 m² la taxe d'aménagement est de 870*10*0,05 soit 435 euros.

Charlotte Cazala-Reyss

Maire-Adjointe déléguée à l'urbanisme

DOSSIER : FORÊT DE LA TÊTE RONDE

Les dernières interventions dans la forêt de la Tête Ronde n'ont pas laissé les Villebaudais indifférents, certains y voyant une surexploitation, d'autres évoquant un massacre voire un écocide ! Dans ce contexte, la municipalité a contacté l'Office National des Forêts (ONF) qui a proposé une visite publique, initialement prévue en octobre puis annulée pour cause de contraintes sanitaires. Une nouvelle intervention des tronçonneuses en fin d'année 2020 a incité la municipalité à déclencher une réunion qui s'est tenue fin janvier en comité restreint avec le technicien forestier de l'ONF en charge de la forêt de la Tête Ronde, un représentant du Conseil Départemental de l'Essonne et quelques élus.

L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la forêt de la Tête Ronde

Propriété du Conseil Départemental de l'Essonne et gérée par l'ONF, la forêt départementale de la Tête Ronde bénéficiait d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001 – 2020.

D'une surface de 55 ha 96 a 88 ca, la forêt est divisée en 27 parcelles. Elle est assise pour moitié sur le rebord d'un plateau et pour moitié sur un versant en forte pente (20 à 40% - altitude 150 à 90 m).

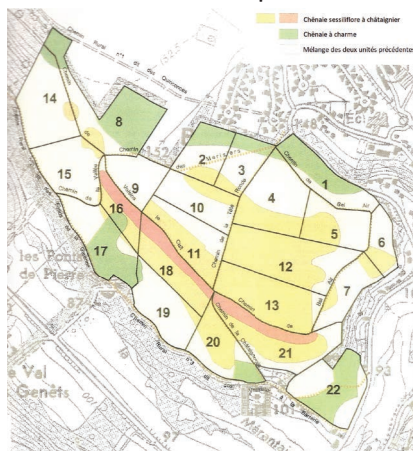
Elle se distingue par trois unités de végétation

1. La chênaie sessiliflore à châtaignier constituée essentiellement de chênes sessiles et châtaigniers, de quelques pins noirs ou sylvestres, et

de bouleaux en rebord de plateau ;

2. La chênaie à charme constituée de charmes, de chênes sessiles et pédonculés, de merisiers, d'érables sycomores et de frênes ;

3. Le mélange des deux unités précédentes constitué de chênes sessiles et châtaigniers en forte proportion avec quelques charmes ou noisetiers et beaucoup de ronces.



Concernant la faune sauvage, le chevreuil est présent dans la forêt et le sanglier de passage. D'autres mammifères sont représentés (renards, fouines, belettes, écureuils, lapins, lièvres et petits rongeurs) ainsi que 80 espèces d'oiseaux.

Le document d'aménagement forestier décrit les opérations d'entretien nécessaires à l'accueil du public notamment sur les allées stabilisées (élagage latéral tous les 5 ans, reprise décennale des allées si besoin et soufflage annuel). Il détaille enfin le plan d'exploitation des parcelles sur les 20 années couvertes. Les dernières opérations étaient prévues en 2015 (parcelles 8 à 11 et 21) et en 2018 (parcelles 2, 3, 20 et 22) mais des problèmes ont retardé ces interventions qui se sont concentrées ces dernières

années, donnant une impression de surexploitation la forêt.

Difficile de parler d'exploitation sans évoquer les coûts. Le document établi en 2001 fait état d'une recette de 60 kF (12k€) et de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 290 kF (58k€) par an. Ces chiffres sont proportionnellement comparables à ceux évoqués par le Conseil Départemental qui indique des recettes de 50 k€ les meilleures années et des dépenses de fonctionnement de 300 k€ pour l'ensemble de ses forêts.

Les coupes d'amélioration : théorie

Les coupes d'amélioration sont planifiées sur les parcelles conformément à l'aménagement forestier. Ces travaux sont décidés par l'ONF et réalisés par un exploitant. Cette opération sylvicole consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.



Bien évidemment, ces interventions sylvicoles ne sont pas sans effet sur l'environnement. Elles entraînent des trouées, des paysages plus éclairés, du bois à terre ou en bordure de chemins, des ornières générées par les engins. Les rémanents (branches laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va

enrichir les sols.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Mais en pratique, cela donne quoi ?

Pour le savoir, rien de tel qu'un tour de forêt le technicien forestier en charge de la forêt.

Le tour commence par le chemin des mérisiers au nord et permet d'aborder en premier la coupe la plus récente opérée sur les parcelles 2, 3 et 10. Cette intervention a été motivée par le document d'aménagement mais aussi par des demandes de riverains craignant qu'un arbre ne tombe sur leur maison en cas de vent violent ou souhaitant juste récupérer un peu de lumière. L'évacuation des arbres est en cours et la remise en état n'a pas encore commencé. Peut-être avez-vous pu constater par vous-même que la zone est désormais bien claire, trop claire ?

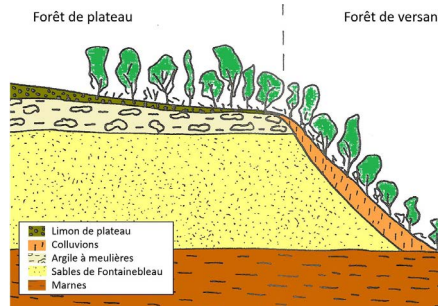
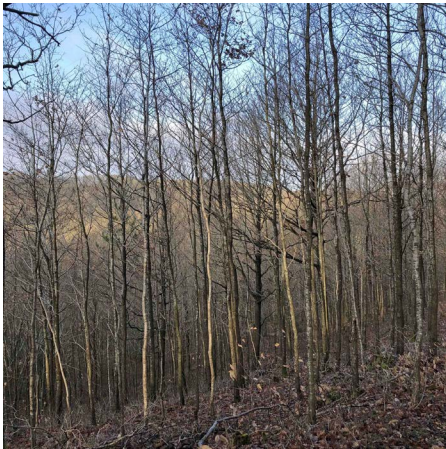


Un peu plus loin sur la parcelle 9 à l'intersection du chemin des mérisiers et du chemin de Voisins-le-Cuit se trouvait une mare dont les vestiges sont encore bien visibles et qui faisait la joie des enfants. Cette

mare avait été créée pour contenir les eaux de pluie drainées par le champ contiguë et éviter qu'elles ne dévalent le long du versant. La mare s'est peu à peu asséchée depuis que le champ à proximité a été mis en jachère. La mare située en parcelle 8 est en revanche toujours bien présente.



Un petit détour à droite sur le chemin de Voisins-le-Cuit vers la parcelle 15 dont la mise en régénération a permis de créer une zone ouverte temporaire avec vue sur le village de Châteaufort. L'ONF maintient le panorama dégagé en bordure de chemin mais laissera la nature reprendre ses droits lorsque la cime des arbres obstruera la vue. Retour sur nos pas afin de continuer le tour de la forêt et d'arriver à la parcelle 16. Cette parcelle mise aussi en régénération il y a quelques années est assez touffue et constituée d'arbres jeunes. Les arbres n'ont pas été plantés mais sont issus de rejets naturels, ce qui les rend plus résistants dans le temps. Des coupes d'amélioration seront à prévoir à l'avenir car la densité d'arbre est trop élevée en cet endroit. Pas grand-chose à dire sur les parcelles centrales, si ce n'est que par



endroits les arbres sont extrêmement clairsemés, laissant apparaître de-ci de-là ce qui s'apparente plus à des « boulevards » ou des clairières qu'à une forêt... propos que l'ONF a bien voulu entendre mais pas le Conseil Départemental qui considère que cette forêt est l'une des plus belles de celles qu'il a en charge.

Le tour se termine par l'intervention la plus controversée ayant eu lieu au cours de l'été 2020 en parcelle 7 sur le versant mais aussi sur la parcelle 12 du plateau.

Du fait de la nature du terrain versant, l'alternance d'infiltrations d'eau en hiver et de sécheresses en été a fragilisé les racines des arbres, les rendant vulnérables aux rafales de vents. Ici, un arbre qui tombe peut entraîner un autre et c'est l'effet domino assuré, avec en fin de course la crainte de voir un arbre s'abattre sur une des maisons en bordure de forêt.

L'ONF a donc procédé par prudence à l'abattage de ces arbres fragilisés mais aussi à quelques autres en bordure de chemin afin d'assurer l'évacuation des grumes, ce qui accentue encore plus la modification

du paysage. Même si certains y voient l'ouverture provisoire d'un panorama sur le marais dont il est possible de profiter en attendant la repousse, les tranchées ainsi créées et laissées en l'état donnent plus l'impression du passage d'une tornade que d'une exploitation planifiée et raisonnée. L'ONF assure qu'elle va procéder à une remise en état de la zone en répartissant notamment les branches et bois laissés sur place de manière à minimiser le ravinement des eaux de pluie.

Pour être exhaustif, même si elle n'a pas été visitée lors de la réunion, une coupe d'amélioration en parcelle 22 a également démarré à proximité de la Barrière.

Et demain ?

L'ONF indique que les coupes d'amélioration sont désormais terminées et qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres d'ici à plusieurs années. L'ONF précise cependant que des coupes de sécurité pourront être planifiées en parcelle 6 pour les mêmes raisons qu'en parcelle 7.

Par ailleurs, un nouveau document

d'aménagement forestier devrait être défini en continuité de l'existant qui, pour rappel, couvrait la période 2001–2020.

Il a également été convenu avec l'ONF que la visite publique prévue en octobre, puis annulée, serait organisée dès que les conditions sanitaires le permettront afin que les personnes intéressées puissent mieux comprendre les différentes actions entreprises et poser toutes leurs questions. Il faut bien avouer que même si l'on ne partage pas les méthodes d'exploitation appliquées, le technicien forestier qui s'occupe de la forêt de la Tête Ronde est passionnant et passionné.

Enfin, pour ceux qui s'étonnent de la présence de nombreux arbres à terre en forêt le long de la route de Gif en bordure de la parcelle 6, il convient de préciser qu'il s'agit de terrains privés dont l'exploitation n'est pas du ressort de l'ONF mais de leurs propriétaires.

Luc Coyette
Conseiller municipal

LES ÉCHOS DU CONSEIL : LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

L'ensemble des comptes-rendus peuvent être consultés au secrétariat de mairie ou sur notre site web.

Conseil municipal du 24 novembre 2020

Le conseil municipal :

- Dit qu'il pourra se réunir en présentiel ou à distance
- Fixe les frais d'écologie pour l'année 2020-2021,
- Approuve l'adhésion de la commune au service commun ingénierie technique de la CPS.

Conseil municipal du 12 janvier 2021

Le conseil municipal :

- Fixe l'indemnisation des astreintes des agents du service technique durant la période hivernale,
- Approuve l'adhésion de la commune au service commun « systèmes informatiques » de la CPS.

Conseil municipal du 9 février 2021

Le conseil municipal :

- accueille Anne VITTAZ comme conseillère municipale suite à la démission de Muriel PROVOST,
- Prend acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement,
- Sollicite une subvention pour la pose de barrières interdisant l'accès du marais Bonnard aux cavaliers.

LISTE «RENAÎTRE»

En attendant de nous rencontrer :

Nous vous invitons à vous exprimer sur cette adresse ou à prendre RDV avec nous.

« La démocratie n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité » (Albert Camus)

Mail : villebaclais91@gmail.com

**Patricia Beurel et
Michel Martin**



CANDIDATURE POUR UNE PLACE EN CRÈCHE

**Des places sont encore disponibles à la crèche du Héron pour septembre 2021.
Pré-inscription possible jusqu'au 20 avril 2021.**

Depuis plus de 10 ans, les communes de Villiers-le-Bâcle et de Saint-Aubin se sont associées au sein d'un Syndicat Intercommunal (SIVISA), pour offrir à leurs administrés un service d'accueil pour des jeunes enfants à partir de 10 semaines.

Des activités ludiques adaptées à l'âge de l'enfant sont proposées : langage des signes, peinture avec les doigts... ceci pour développer l'éveil, l'imagination et la motricité. Une pataugeoire à l'intérieur de la structure est même à disposition des enfants.

Un accueil personnalisé et de qualité est réservé à chaque parent et enfant, afin que l'adaptation se passe au mieux pour l'enfant en respectant son rythme et ses besoins. Le personnel accorde beaucoup d'importance à créer du lien entre les parents et la crèche.

Par ailleurs, des parents se sont investis dans la création du site internet du SIVISA, afin qu'ils puissent avoir accès facilement aux activités faites par les enfants, aux menus

de la semaine, aux références des livres lus aux enfants...

Nous organisons un conseil de crèche avec la représentation de parents, dans le but d'associer les parents à la vie de la crèche. Les différents projets pour l'année sont alors exposés : choix et organisation du spectacle de fin d'année, partenariat médiathèque, sortie pédagogique en demandant aux parents volontaires d'accompagner le personnel durant la sortie, tout ceci dans une ambiance familiale et conviviale.

La crèche offre 12 places à notre commune, et 3 types d'accueil y sont proposés :

- Accueil régulier : accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans, à jours et horaires fixés par contrat entre les parents et le SIVISA.
- Accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans sur des temps variables par demi-journées. Le nombre d'enfants accueillis de la sorte dépend du nombre de places laissées disponibles par l'accueil régulier.
- Accueil d'urgence : accueil des

enfants de moins de 4 ans en réponse, notamment, à une demande des services sociaux.

Pour toute demande de pré-inscription, merci de bien vouloir remplir le formulaire disponible sur le site de la mairie :

www.ville-villierslebacle.fr, **avant le 20 avril 2021.**

La demande de pré-inscription peut être faite à partir du 3ème mois de grossesse.

Suite à l'inscription, le directeur de la crèche vous contactera pour un entretien et une visite.

Contact du Directeur :

Alexandre Philippe - 01.60.14.17.86.
crecheduheron@orange.fr

Crèche du Héron

Place Barthélémy de Dampierre à Saint-Aubin

01 60 14 17 86

crecheduheron@orange.fr

Déborah Mongendre

*Conseillère municipale déléguée à la
petite enfance*



SOUTENONS LES ASSOCIATIONS !

Toutes nos associations, notamment sportives et culturelles, ont été très impactées par les mesures sanitaires prises pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Depuis un an, elles ne cessent de veiller à ce que les activités qu'elles proposent puissent continuer de fonctionner en s'adaptant au jour le jour. Pour cela, elles ont déployé un arsenal de solutions afin que vous, les adhérents, vous subissiez le moins possible toutes ces contraintes inhérentes aux mesures gouvernementales. En la matière, elles n'ont rien lâché et ont fait phosphorer tous leurs sens.

Pas facile d'enseigner ou d'apprendre à jouer d'un instrument de musique derrière un écran, quand votre support pédagogique n'est rien d'autre que votre téléphone portable. Pas facile d'enseigner ou d'apprendre la pratique du judo quand tout contact avec votre adversaire est proscrit. Tous ces bénévoles qui constituent les membres du bureau sont des personnes qui ont déjà une vie professionnelle active et

une vie familiale qu'il faut continuer de gérer en parallèle. Et pourtant, elles ont répondu présent à chaque changement de protocole applicable : cours en extérieur, cours à distance, changement d'horaires, réduction des coûts des cotisations, rattrapage de cours... Tout cela en s'efforçant de maintenir l'emploi de leurs professeurs et leurs conditions de travail afin que vous et vos enfants continuiez d'avoir cette bouffée d'oxygène que vous procure votre loisir.

Vous êtes nombreux à ne pas vous être réinscrits, ce qui est compréhensible. Pour les cotisants qui ont vu leur activité devenir impraticable, sachez que là encore, les associations procéderont au remboursement des cotisations déjà versées, sans doute au prorata des leçons ou des cours dispensés. Certains chèques établis en plusieurs fois n'ont d'ailleurs pas été encaissés, à dessein. En revanche, les frais fixes tels que les licences auprès des fédérations pourront difficilement l'être. En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à solliciter le Centre Com-

munal d'Action Sociale (CCAS).

Soutenons nos associations en faisant preuve d'indulgence et de patience, en leur exprimant toute notre reconnaissance et surtout en n'étant pas avares de remerciements à leur égard. Rien n'est acquis. Ainsi, nous contribuons à les pérenniser car nous leurs faisons confiance.

Sachez que dans certaines communes, des associations n'échapperont pas à une fermeture définitive à la prochaine rentrée. Alors ne lâchons pas les nôtres ! car ce n'est pas ce que nous voulons pour Villiers où nous bénéficions de très belles installations qui se verraient devenir inutiles.

Sans toutes ces belles personnes, notre village si agréable perdrait toute sa dynamique mais surtout ce précieux lien social auquel elles contribuent par toutes leurs actions.

Un grand bravo et mille mercis à tous ces bénévoles.

Nadia Maquet

*Maire-Adjointe déléguée
aux associations*

ASVLB PLONGÉE



Comme pour beaucoup d'associations cette année, nos finances sont particulièrement difficiles. La section plongée n'a pas encaissé de cotisations, n'étant pas en mesure d'assurer une activité en bassin ou en fosse. Pour nous aider à assumer les charges courantes, nous avons pu bénéficier de la générosité de quelques membres qui pouvaient nous soutenir et ont choisi de le faire :

qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Pour sa survie et maintenir le lien entre les Dromies, le club s'est adapté en proposant une alternative à l'activité habituelle qui a su trouver son public : le club a ainsi régulièrement organisé des « Zoom à thème » où les groupes de niveaux ont été conviés ensemble. Nos encadrants ont mis à profit ces

séances « au sec » pour aborder la plongée de façon différente, et notamment autour de quelques aspects annexes dont les connaissances sont souvent bien utiles : le matelotage, les poissons de Méditerranée (avec de très belles photos), les petits « trucs » de l'orientation sous-marine, le rythme des marées, les dangers du milieu sous-marin, et maintenant des



sujets un peu plus techniques. Et comme tous les hivers, il a bien fallu procéder à l'entretien du matériel. Car s'il n'est pas possible de s'entraîner à la fosse, nous pouvons toujours envisager une petite trempette dans les eaux

fraîches et limpides du lac de Beaumont :)

Etienne Dervyn,

Président de la section plongée ASVLB



ASVLB GYM

L'activité sportive « STEP », créée aux Etats-Unis en 1986, est aujourd'hui devenue très populaire. Ce programme d'entraînement de type fitness doit son nom au seul matériel qui l'accompagne, une sorte de marche amovible (step en anglais). Physique et complet, il est proposé dans la plupart des salles de sport.

Le cours dure en moyenne et selon le niveau 60 minutes. Il se pratique le plus souvent en salle, par petits groupes de 10 à 20 personnes, sur une musique variée et rythmée.

Chaque participant place devant lui une petite marche individuelle appelée step dont le plateau, anti-dérapant, est modulable en hauteur, afin de pouvoir varier l'intensité des exercices.

Le cours consiste à apprendre et réaliser une chorégraphie en enchaînant des pas de marche sur le plateau (monter/descendre, devant/derrière/sur les côtés) et autour de celui-ci (mambo, demi-tour...).

Du pas le plus simple (« basic step ») à d'autres plus compliqués (« double step touch ») il est ainsi possible de construire une multitude de combinaisons et de chorégraphies. Tout le monde peut pratiquer même s'il est plus facile d'apprendre avec un sens du rythme mais vous n'avez pas besoin d'être danseuse ou danseur !

Bien que l'essentiel de l'effort soit focalisé sur les jambes, les bras ne restent en aucun cas immobiles : durant toute la séance, on peut, selon les figures, al-

terner bras croisés, bras en l'air, bras le long du corps...

Le step est une activité physique (cardio) mais aussi artistique qui a de quoi séduire : Il entraîne une importante dépense énergétique. Cette activité sollicite en effet conjointement l'ensemble des muscles et le système cardio-vasculaire. Résultat : jusqu'à 400/500 calories dépensées par heure, soit l'équivalent d'une course de 10km !

Il renforce la masse musculaire :

Les jambes travaillent en montant sur la marche tandis que les bras sont mis à contribution à chaque mouvement. On muscle tout son corps, de façon harmonieuse.

Il améliore la coordination, donc la posture :

Les chorégraphies de step exigent de synchroniser les mouvements de jambes et de bras, en fonction de la musique. Il ne s'agit pas de « s'em mêler les pinces », ni de rater la marche !

Il renforce l'endurance :

Le système cardio-vasculaire est sollicité dans la durée, et de façon plus ou moins intense. C'est excellent pour améliorer le souffle et la condition physique dans son ensemble.

Il permet de faire du sport de façon ludique :

Entraîné par la musique, emporté par l'esprit de groupe, concentré sur la chorégraphie, on se bouge sans y penser.

A Villiers-le-Bâcle comme à Toussus-le-Noble, l'activité STEP proposée par l'ASVLB se pratique depuis déjà 12 ans. La pratique est plutôt du Cardio Step :

- séance d'une heure non-stop
- rythme élevé (entre 132 et 140 bpm)
- chorégraphie adaptée aux adhérents

Afin de pratiquer l'activité dans une ambiance plus familiale, les cours sont proposés le mardi soir et le samedi matin. Vous pouvez pratiquer 1 ou 2 fois par semaine en fonction de vos possibilités et souhaits.

Durant la période de COVID, les protocoles sanitaires sont respectés.

L'activité est dispensée autant que possible à l'extérieur. Rien ne vaut la pratique en air libre sous quelques rayons soleil !

Pour plus de renseignements, contactez Don au 0628505914 ou vdridder@live.fr

• Facebook : groupe Step Virtuel

• Internet :

<https://www.stepplateausaclay.fr/>

<https://asvlb.fr>

